

III. — Programmes officiels

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **3 (1901)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

charte leur donnant en quelque sorte l'investiture officielle, ce qui leur permet de délivrer des grades universitaires. Or, ceci explique pourquoi la valeur de ces diplômes dépend beaucoup de l'Etat où est situé le collège et de ce collège lui-même. Ainsi l'Etat de l'Illinois, bien qu'on y trouve la grande Université de Chicago, s'est beaucoup discrédité, en accordant également à d'autres universités qui ne possédaient pas les garanties désirables, la collation des grades.

La durée des études au collège est de quatre ans en moyenne et est couronnée par le baccalauréat ès arts, philosophie, sciences et lettres. Cependant, quelques pédagogues distingués ont soutenu que trois années étaient suffisantes, et cette réforme a été adoptée par un de nos collèges les plus célèbres.

Le terme d'Université a une signification assez vague aux États-Unis. Ainsi il peut s'appliquer à un simple collège, mais en général il désigne un établissement d'instruction supérieure comprenant deux ou plusieurs collèges, tels que, par exemple, ceux de droit, de lettres, de médecine. Quelques-uns sont des écoles d'instruction supérieure comparables à l'école normale en France ou aux séminaires des universités allemandes. Tel est le cas pour les Universités John Hopkins de Baltimore, d'Harvard à Cambridge (Massachusetts), de Columbia à New-York, de Clark à Worcester (Massachusetts), l'Université de Chicago, et leur titre de docteur en philosophie (ès sciences) a la même valeur que celui délivré par une université allemande.

Il y a encore les écoles normales pour la préparation des professeurs d'écoles primaires et d'écoles supérieures. Ces écoles normales diffèrent beaucoup dans les divers Etats ; les meilleures exigent pour l'entrée des grades universitaires sérieux et la durée des études y est de deux ou trois ans.

III. — PROGRAMMES OFFICIELS

Il n'existe pas de programmes officiels dans le sens qu'on prête en Europe à cette expression. Les matières enseignées dans les écoles élémentaires et les écoles supérieures dépendent en grande partie du bon vouloir des autorités locales. Quant aux

collèges, ils ne sont soumis à aucun contrôle. Néanmoins, on constate une grande uniformité parce qu'aucune des écoles supérieures, par exemple, n'oserait paraître incapable de préparer ses élèves à l'admission des collèges les plus renommés. Les collèges à leur tour sont, les uns par rapport aux autres, en état d'émulation perpétuelle ce qui fait qu'aucun ne se hasarderait à abaisser le niveau des examens d'entrée, de telle sorte qu'un collège californien se montre tout aussi exigeant que celui de l'Université de Yale, séparé de lui par une distance de 5 000 kilomètres.

D'autre part, quelques États exercent en réalité un contrôle efficace sur les hautes écoles au moyen d'examens officiels. Tel est, par exemple, le cas pour l'État de New-York (regents-examinations), ce qui assure une certaine uniformité. D'autres États subventionnent eux-mêmes leurs écoles normales qui sont par cela même sous leur dépendance. Ainsi les écoles normales de l'État de New-York ont un programme semblable, adopté par elles, mais qui doit être sanctionné par le directeur (super intendant) de l'instruction publique.

Comme on le sait, la constitution démocratique des États-Unis donne la plus grande partie du pouvoir aux autorités locales qui régissent chacun de ces États. Le directeur de l'instruction publique nommé par le pouvoir central n'a nullement le droit de modifier à son gré les programmes ou de nommer les professeurs. Par contre, l'opinion publique exerce une grande influence, quand il s'agit d'une réforme; on prête la plus grande attention à ce qui est dit dans les assemblées de professeurs, et les rapports de leurs différents comités ont beaucoup contribué, dans les dix dernières années, à la confection des nouveaux programmes et à l'adoption des méthodes à employer, en stimulant les professeurs vers un idéal de plus en plus élevé.

IV. — LES CLASSES DE MATHÉMATIQUES

Les huit classes de l'école primaire ne comportent que peu de mathématiques, si on en excepte l'arithmétique; cependant on a poussé récemment celle-ci jusqu'à l'étude des équations les plus simples et à celle des mensurations, de façon à donner quel-